

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2022

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4893)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 27

présenté par

M. Cinieri

à l'amendement n° 20 de Mme Provendier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« faciliter »

le mot :

« simplifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

La mise en place du contrôle parental peut s'avérer complexe. Il convient de veiller à ce que soit soit le plus simple possible pour les parents qui sont parfois peu familiers des nouvelles technologies.